Image not found or type unknown

INPI : Création d'une deuxième activité en tant qu'entrepreneur individuel (micro/réel)

Par **MithLC**, le **05/09/2024** à **17:49**

Bonjour,

J'ai actuellement une activité de loueur meublé professionnel (BIC au réel) avec un numéro de SIREN et de SIRET enregistrés auprès de l'INPI. Je souhaite démarrer une nouvelle activité d'agent commercial immobilier (affilier sous la carte T d'une agence immobilière). Je souhaite bénéficier du régime de micro-entrepreneur au BNC. Comment cette nouvelle activité doit être déclarée sur l'INPI ?

Dois-je créer une nouvelle activité sous un nouveau numéro de SIREN ?

Ou dois-je ajouter au SIREN déjà existant (activité de LMP) un nouvel établissement et une nouvelle activité ?

Merci d'avance.

Bonne journée.

Bien cordialement

Par **Visiteur**, le **05/09/2024** à **21:23**

Bonsoir MithLC
Vous pouvez ajouter votre nouvelle activité d’agent commercial immobilier à votre SIREN existant en déclarant un nouvel établissement et une nouvelle activité via le Guichet unique de l’INPI. Cela vous permettra de bénéficier du régime de micro-entrepreneur tout en simplifiant la gestion de vos activités.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés